Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191e année
22 janvier 2015
n° 3 / 7628e
pages 153 à 200

CHRONIQUE / Concurrence

Le régime juridique des pièces détachées « visibles » de véhicules automobiles : une double méprise

> *Didier Ferrier et Yves Reboul* 169

ÉDITORIAL

153 La tyrannie de la transparence, *Grégoire Loiseau*

ACTUALITÉS

157 Lutte contre le terrorisme : publication d'un décret
157 Procès AZF : doute sur l'impartialité d'un juge et insuffisante caractérisation de l'infraction
158 Appel au boycott (produits israéliens) : entrave à l'exercice normal d'une activité économique
165 Réforme des professions réglementées : avis de l'Autorité de la concurrence

POINT DE VUE

167 Coûteuse insécurité juridique, *Christian Atias*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

174 Chronique : Mérites ou démérites du délit général de harcèlement moral créé par la loi du 4 août 2014 ?, *Delphine Chauvet*
178 Panorama : Droit européen des droits de l'homme, *Jean-François Renucci et Ramona Toma*
183 Notes : De la fixation unilatérale des prix dans l'exécution d'un contrat d'approvisionnement exclusif, *note sous Com. 4 nov. 2014, Jacques Ghestin*
188 L'unité et l'utilité de la faute lourde en matière contractuelle, *note sous Civ. 1re, 29 oct. 2014, Vincent Mazeaud*
194 Du dépôt en droit administratif, *note sous CE 30 juill. 2014, Grégory Cagnon*

ENTRETIEN

200 Myriam Quéméner - Circulaire du 5 décembre 2014 : quels progrès pour la lutte contre le terrorisme ?

21503
9 782993 215036

DALLOZ

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION
Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION
Laura CONSTANTIN (5370)
Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES
Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET
Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION
Secrétaires de rédaction:
Patricia ANDRY (5284)
Katy PERCHEREAU (5366)
Florine TEYSSIER (5363)
Directeur artistique: Patrick VERDON
Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES
Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL
Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY
Abonnements: Yvette NAY, *Directrice*
80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex
Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr
Relations clients: Ginette N'KOUA, *Responsable*
Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)
Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)
Étranger: 551 € HT
Prix au numéro: 22,46 € TTC
ISSN 0034-1835
N° CPPAP 1017 T 82206
JOUVE, 733, rue St Léonard BP3
53101 Mayenne Cedex
Dépôt légal - Janvier 2015

Éditions Dalloz
Société Anonyme au capital de 3 956 040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14e
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811Z
TVA FR 69 572 195 550
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

par Gregoire Loiseau

153 La tyrannie de la transparence

ACTUALITÉS

156 **DROIT DES AFFAIRES**

Concurrence-Distribution
Abus de position dominante (amende): responsabilité solidaire de la société mère, *Com. 6 janv. 2015*

Entreprise en difficulté
Conversion de sauvegarde en redressement judiciaire: constitutionnalité de la saisine d'office, *Cons. const., 16 janv. 2015*

157 **DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE**

Droit pénal
Lutte contre le terrorisme: publication d'un décret
Procès *AZF*: doute sur l'impartialité d'un juge et insuffisante caractérisation de l'infraction, *Crim. 13 janv. 2015*
Appel au boycott (produits israéliens): entrave à l'exercice normal d'une activité économique, *Caen, 24 nov. 2014*

Presse et communication
Diffamation envers un fonctionnaire: propos visant un « conseiller diplomatique », *Crim. 6 janv. 2015*

Procédure pénale
Demande de renvoi afin d'assistance par un avocat: conditions de recevabilité, *Crim. 6 janv. 2015*
Enregistrement et captation de paroles privées: motivation de l'ordonnance, *Crim. 6 janv. 2015*
Géolocalisation: validité de mesures effectuées en exécution de commissions rogatoires, *Crim. 6 janv. 2015*
Géolocalisation: validité de mesures effectuées avant la loi du 28 mars 2014, *Crim. 6 janv. 2015*

161 **DROIT PUBLIC**

Droit administratif
Collectivité territoriale (contestation d'une créance): prescription et délais de recours, *Civ. 2e, 8 janv. 2015*

Fiscalité
Évaluation des créances à terme: inconstitutionnalité partielle du dispositif, *Cons. const., 15 janv. 2015*

161 **DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE**

Droit du travail
Syndicat (intérêt à agir): défaut de communication de documents au comité d'entreprise, *Soc. 16 déc. 2014*
Travail à temps partiel: requalification en contrat de travail à temps complet, *Soc. 17 déc. 2014*
Heures supplémentaires (seuil légal): validité d'un accord fixant un seuil supérieur, *Soc. 17 déc. 2014*
Convention de forfait en jours: repos prévu par accord collectif, *Soc. 17 déc. 2014*
Durée du travail (aménagement): période pluri-hebdomadaire, *Soc. 17 déc. 2014*
Gérant succursaliste (délégué syndical): sanction de la rupture sans autorisation du contrat, *Cass., ass. plén., 9 janv. 2015*

Sécurité sociale
Accident du travail (faute inexcusable): réparation de la perte de droits de retraite, *Cass., ch. mixte, 9 janv. 2015*

164 **PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION**

Procédure civile
Juge de l'exécution (défaut de pouvoir juridictionnel): qualification de fin de non-recevoir, *Civ. 2e, 8 janv. 2015*
Signification internationale: recours par les huissiers de justice aux services postaux, *Civ. 2e, 8 janv. 2015*

Profession juridique et judiciaire
Réforme des professions réglementées: avis de l'Autorité de la concurrence

Voie d'exécution
Saisie immobilière: recours contre le jugement fixant la date d'adjudication, *Civ. 2e, 8 janv. 2015*
Saisie immobilière (intérêts capitalisés): mention dans le commandement de payer, *Civ. 2e, 8 janv. 2015*

/ 22 janvier 2015 - n° 3 / 7628e

POINT DE VUE

167 Coûteuse insécurité juridique
par Christian Atias

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

169 Le régime juridique des pièces détachées « visibles » de véhicules automobiles: une double méprise
par Didier Ferrier et Yves Reboul

174 Mérites ou démérites du délit général de harcèlement moral créé par la loi du 4 août 2014?
par Delphine Chauvet

PANORAMA

178 Droit européen des droits de l'homme
par Jean-François Renucci et Ramona Toma

NOTES

183 De la fixation unilatérale des prix dans l'exécution d'un contrat d'approvisionnement exclusif,
note sous Com. 4 nov. 2014
par Jacques Ghestin

188 L'unité et l'utilité de la faute lourde en matière contractuelle,
note sous Civ. 1re, 29 oct. 2014
par Vincent Mazeaud

194 Du dépôt en droit administratif,
note sous CE 30 juill. 2014
par Grégory Cagnon

ENTRETIEN

200 Myriam Quéméner - Circulaire du 5 décembre 2014: quels progrès pour la lutte contre le terrorisme?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).